



**Actions Femmes Î.-P.-É.  
Procès-verbal - Assemblée générale spéciale  
Lundi 28 février 2022  
Rencontre virtuelle Zoom**

L'Assemblée Générale Spéciale commence à 18h05

**1. Ouverture officielle de l'assemblée : Mot de bienvenue de la présidence et vérification du quorum**

La présidente d'Actions Femmes ÎPÉ, Nathalie Vendrys souhaite la bienvenue à toutes pour cette Assemblée générale spéciale qui a pour but de réviser les statuts et règlements d'AFIPE.

Elle explique que les statuts et règlements actuels date de 2012, et la dernière révision partielle date de 2019. Dans le cadre de la restructuration complète de l'organisme en 2020, AFIPE a donc mis sur pied un comité de révision des Statuts et Règlements. Les membres de ce comité, ainsi que les membres de l'équipe d'employées, ont travaillé pendant plus d'un an pour mettre à jour et enrichir nos Statuts et Règlements.

Nathalie Vendrys remercie les personnes qui ont participé à ce travail. Notamment les anciennes administratrices de l'organisme : Élise Boudreau, Mame Faty Sarr qui ont commencé le travail en 2020. Merci aussi à Eugénie Parent et Nicole Yeba pour leur travail sur la nouvelle membricité. Des spécialistes ont également apporté leur appui : merci à Murielle Ouellette de O Stratégie et Charles Duguay qui ont partagé leur expertise, et appuyé l'équipe et le CA dans ce travail de refonte des statuts et règlements.

Elle vérifie le quorum : selon nos statuts et règlements, notre quorum est de 10 personnes inscrites en début de réunion. Il y a un total de 13 membres votantes.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Nathalie Vendrys demande aux membres de revoir l'ordre du jour.

Maïté Mézierre et Hélène Lebon appuie, propose que l'ordre du jour de l'AGS du 28 février 2022 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**3. Élection d'une présidence d'assemblée et d'une secrétaire d'assemblée**

Nathalie Vendrys demande une proposition pour une présidence d'assemblée et une secrétaire d'assemblée.

Céline Beuvs propose et Valérie Quinn-Boudreau appuie, par que la présidente de l'Assemblée générale spéciale du 28 février 2022 soit Béatrice Caillié, et que Emmanuelle Billaux soit la secrétaire d'assemblée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**4. Rappel des règlements**

Béatrice Caillié, la présidence d'assemblée rappelle quelques règles de base pour la bonne tenue de cette rencontre :

- Tout le monde dans la salle peut s'exprimer
- Les personnes votantes sont les membres de l'association, c'est-à-dire toutes femmes acadiennes, francophones et francophiles de l'IPÉ.
- Le vote se fait à la majorité (50% +1) - en cas d'égalité des voix, une proposition est défaite.

## 5. Présentation et adoption des amendements aux Statuts et Règlements

Béatrice Caillié donne la parole à Johanna Venturini, pour faire la présentation des amendements par blocs.

### AMENDEMENT N°1 (PAGES 1 À 7 - STATUTS)

Vocabulaire redéfini :

- Administratrice pour faire la différence entre le CA et les membres de l'Association
- Changement de corporation (anglicisme) pour association
- Définition de femme : notion la plus inclusive possible. Toutes personnes s'identifiant comme femme.
- Redéfinition des membres : individuelle (votantes), étudiantes (votantes), allié.e (non votant.e)
- Actualisation de notre nouvelle vision, mission et but qui découlent de notre nouvelle stratégie mise en place en 2020

#### VOTE BLOC 1

Proposé par Nathalie Vendrys - Appuyée par Darlene Arsenault

#### Questions ? Précision ?

- Est-ce que « Î.P.É » est acceptable en français ?
  - o *Pas de règle spécifique dans la grammaire française, donc on a déterminé qu'on l'accepte sans les tirets, pour alléger la lecture.*
- Résolution spéciale : 45 jours mais convocation à 21 jours. Pourquoi cette différence ?
  - o *Quand une personne souhaite apporter un point de changement dans les Statuts & Règlements, il est possible que ça impacte fortement l'organisme. Le délai plus long (45 jours) permet donc au CA de repasser à travers tout le document, de vérifier tous changements éventuels, et d'envoyer ensuite (21 jours) une convocation.*

**VOTE BLOC 1: Adopté à l'unanimité. Tel que présenté**

### AMENDEMENT N°2 (PAGE 8 À 11 – MEMBRES)

Clarification de l'ancienne catégorie de membres :

- Membre individuelle - votante
- Membre étudiante - votante
- Membre allié.e – non votant.e : ajout de cette catégorie pour être plus inclusif, notamment vers les hommes alliés. 87% des femmes répondantes dans notre questionnaire de juin 2020 était pour l'ajout des hommes comme membres.
- Clarification des obligations des membres

#### VOTE BLOC 2

Proposé par Élise Boudreau - Appuyée par Nathalie Vendrys

#### Questions ? Précision ?

- Membre allié.e – Comment est-ce qu'on sait que les personnes ont les valeurs de l'association ?
  - o *C'est demandé dans le formulaire d'inscription. Donc c'est le même principe que pour les autres membres.*
- Il est noté : « les membres alliés qui veulent apporter des changements » mais ils n'ont pas le droit de vote. Donc devrait plutôt dire apporter un soutien.
  - o *Il s'agit d'« apporter des changements » dans la société et non dans l'organisme.*
- Est ce qu'il y a eu une vérification au niveau de l'âge. 17 ans et moins devrait peut-être non-votant.
  - o *Les experts n'ont pas relevé ce point lors des relectures. Béatrice Caillié explique que les mineurs peuvent être sur le CA mais pas sur l'exécutif et avec une politique pour encadrer. Mais aucun problème pour être membre et mineur.*

**Amendement** : membre allié : supprimer la phase « et dont son engagement personnel ou collectif reflète dans sa volonté d'apporter des changements »

**Proposé par Élise Boudreau - Appuyée : Noëlla Richard**

**Vote amendement : à l'unanimité**

**Question :**

- Cotisation annuelle : est ce qu'il y aura une cotisation annuelle et comment ça se passe pour le paiement annuel ?
  - o *Ce point sera apporté à la prochaine AGA : le montant sera mis à jour par le CA et validé les membres lors de l'assemblée.*
- Quel serait le montant ? – *le CA a décidé de mettre la cotisation sur donation, avec un montant suggéré de 20\$, pour rester accessible et que ça ne devienne pas une barrière, mais tout ceci sera discuté en juin à la prochaine AGA.*

**VOTE BLOC 2:**

**Adopté à l'unanimité.**

**AMENDEMENT N°3 (PAGE 11 À 14 – AGA/AGS)**

Précision et détails supplémentaires sur l'AGA :

- Avis de convocation à 21 jours au lieu de 30, car aujourd'hui il est plus facile et rapide de convoquer et informer les membres avec les technologies actuelles.
- Correction de Béatrice Caillié : Suivant le code Morin, le rapport financier doit être adopté par les membres.

**VOTE BLOC 3**

Incluant la correction de Béatrice Caillié sur le rapport financier

**Proposé par Valérie Quinn - Appuyée par Hélène Lebon**

**Questions ? Précision ?**

- Est-ce que ce sont des états financiers vérifiés ou non vérifiés ?
  - o *Ils sont vérifiés par un comptable agréé du ServiceFinances*

**VOTE BLOC 3**  
**Adopté à l'unanimité**

---

**AMENDEMENT N°4 (PAGE 15 À 18 – PROCÉDURES AG)**

- Ajout d'un horaire qui encadre le comptage pour atteindre le quorum
- Réduction du nombre de membres pour le comité de candidature (2 à la place de 3)
- Précision pour les élections

**VOTE BLOC 4**  
**Proposé par Céline Beuvs - Appuyée par Darlene Arsenault**

**Questions ? Précision ?**

Pas de question

**VOTE BLOC 4**  
**Adopté à l'unanimité**

---

**AMENDEMENT N°5 (PAGE 18 ET 22– CA)**

- Précision : Mandat de 2 ans et renouvelable 3 fois.
- Le CA n'est plus un CA opérationnel mais un CA stratégique désormais, puisque nous avons une direction générale maintenant et une équipe.

**VOTE BLOC 5**  
**Proposé par Valérie Quinn- Appuyée par Julie Gagnon**

**Questions ? Précision ?**

- Est-ce que s'il y a un changement d'âge des administratrices, cela devrait apparaître ici? – *non, ça apparaîtra dans les politiques et procédures.*

**VOTE BLOC 5:**  
**Adopté à l'unanimité**

---

**AMENDEMENT N°6 (PAGES 23 À 17– RÉUNIONS DU CA)**

Plus de détails sur les rencontres du CA :

- Ajout de précisions pour encadrer les votes électroniques et les rencontres virtuelles.
- Clarification du quorum pour les CA
- Plus de détails sur les comités

**VOTE BLOC 6**  
**Proposé par Julie Gagnon - Appuyée par Noëlla Richard**

**Questions ? Précision ?**

Précision de Béatrice : les votes faits en ligne doivent être déposés et enregistrés dans le PV de la prochaine rencontre du CA

**VOTE BLOC 6 :**  
**Adopté à l'unanimité**

---

**AMENDEMENT N°7 (PAGES 27 À 28– CE + ADMINISTRATRICES)**

Détails sur le comité exécutif : précision sur les rôles des administratrices du comité exécutif et des administratrices.

**VOTE BLOC 7**  
**Proposé par Céline Beuvsens - Appuyé par Maïté Mézierre**

**Questions ? Précision ?** Pas de question

**VOTE BLOC 7 :**  
**Adopté à l'unanimité.**

---

**AMENDEMENT N°8 (PAGES 28 + FIN– ADMINISTRATION FINANCIÈRE)**

- Clarification sur les signataires
- Précision pour les modifications des Statuts et règlements
- Clarification en cas de liquidation

**VOTE BLOC 8**  
**Proposé par Élise Boudreau - Appuyée par Anne-Marie Rioux**

**Questions ? Précision ?**  
Pas de question

**VOTE BLOC 8:**  
**Adopté à l'unanimité**

**6. Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente d'assemblée, Béatrice Caillié, propose la levée de l'Assemblée. Et repasse la parole à Nathalie Vendry, présidente d'AFIPE. Nathalie remercie Béatrice d'avoir présider la rencontre et remercie également les membres présentes aujourd'hui ainsi que le conseil d'administration et l'équipe.

**L'assemblée est levée à 19 h 26.**